

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 32-337-1924 portant composition de la Commission de classement pour les cadres locaux des secrétariats généraux des colonies.

n° 32-337-1924

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
30 décembre 1924

Numéro JO
n° 337 du 30/12/1924

Date du numéro
30 décembre 1924

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 24 novembre 1912, réorganisant de pe rsonnel des bureaux des secretariats géné raux des colonies

Vu l'arrêté du 28 avril 1929 portant réorganisation du cadre local des secrélariats généraux de la Côte francaise des Somalis;
Sous réserve de l'approbation ministérielle,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

- La composition de la commission de classement prévue au décret du 24 novembre 1912 et à l'arrêté du 28 avril 1920 est modifiée ainsi qu'il suit : Le chef des bureaux du secrétariat général, présidents : le chef de cabinet du gouveneur, un administrateur- adjoint des colonies, l'agent le plus ancien dans de grade Le plus élevé du cadre local des Sats Gaux. Art. 2.
- Le présent arrêté sera enregistré, communiqué partout où besoin sera e inséré au Journal officiel de la colonie.

CHAPON-BAISSAC.